

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Brigitte Bardot condamnée pour injures publiques envers Willy Schraen

30 juin 2021 à Issy-les-Moulineaux

Le Tribunal Judiciaire d'Arras vient de rendre un jugement exemplaire condamnant Brigitte Bardot pour injures publiques envers le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

Les faits remontent à octobre 2019, quand l'ancienne actrice s'était fendue d'un éditorial au vitriol sur le site de sa Fondation, dans lequel elle proclamait sa haine et son mépris pour les chasseurs, qu'elle qualifiait « *sous-hommes d'une abjecte lâcheté aux trognes d'ivrognes* » et de « *terroristes du monde animal* ». Elle visait plus spécialement Willy Schraen en sa qualité de président de la FNC en le dépeignant comme « *l'exemple flagrant de cette honteuse perversité* » et de « *prédateur au gros visage plein de suffisance* ».

Assumant totalement ses propos à l'occasion de l'audience le 22 mai dernier, elle a été condamnée à une peine de 5000 € d'amende pour injures publiques. Elle devra en outre verser 1000€ à Willy Schraen et le rembourser des frais de procédure qu'il a dû exposer pour se défendre.

Suivant les demandes de la FNC, le juge a aussi condamné Brigitte Bardot à supprimer de ses écrits ces références injurieuses envers les chasseurs et à publier un extrait du jugement sur la page éditoriale du site de sa Fondation.

Rappelons que la Fondation Brigitte Bardot reste par ailleurs sous le coup d'une procédure engagée par la FNC suite à sa campagne d'affichage d'avril dernier stigmatisant les chasseurs en leur intimant de rester chez eux « *pour sauver des vies* ».

Pour Willy Schraen, « *c'est une décision exemplaire qui était attendue avec beaucoup d'espoir, car il n'est plus possible de laisser les chasseurs se faire insulter aussi violemment sans réagir. Brigitte Bardot n'en est pas à son coup d'essai, et nous la poursuivons aussi pour d'autres dérapages commis en mai 2020. Elle n'est d'ailleurs pas la seule à être visée par des plaintes de la FNC, car il n'est plus question de laisser perdurer ces pratiques qui consistent, sous couvert de liberté d'expression, à injurier ou menacer les chasseurs* ».

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France près de 5 millions de personnes dont 1,03 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

